

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE STE-AGATHE-EN-DONZY**

Séance du 08 octobre 2021

L'an deux mil vingt et un et le huit octobre à 20 h 30
Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué,
S'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances,
Sous la présidence de Monsieur COASSY Bruno, Maire.
Nombre de conseillers municipaux en exercice : 11

Etaient présents :

M. PRUD'HOMME Daniel
M. GAGNAIRE Bernard
M. QUÉRAT David
M. RABUT André

M. GUEDON Serge
Mme MATTANA Nathalie
Mme MILLET Sabine



Excusées : Mmes RONDEPIERRE Sandrine, MAUGÉ Solange, REY Paule Maryse

Secrétaire de séance : Mme MATTANA Nathalie

**Objet : DEMANDE DE SUBVENTION AUPRÈS DE LA RÉGION AUVERGNE-
RHONE-ALPES – REMPLACEMENT DE CHAUDIÈRES AU SEIN DES
LOGEMENTS COMMUNAUX**

2021.06.02

Monsieur le Maire explique à l'Assemblée que la Commune envisage le remplacement des chaudières fuel qui arrivent en fin de vie par des chaudières à granulés bois au sein des logements communaux.

Pour ce faire, il est proposé de solliciter, dans le cadre de l'appel à projets bois énergie, l'aide de la Région pour cette opération.

En effet, après demande d'un fonds de concours CEE auprès de la Communauté de Communes FOREZ-EST, il reste à charge pour la Commune un montant de 21 759 € HT.

| Remplacement de 2 chaudières | Montant HT |
|---|--------------------|
| Montant estimatif des travaux | 33 449.15 € |
| Demande de subvention SIEL – TE | 6 689.00 € |
| Fonds de concours de la CC FOREZ-EST | 5 000.00 € |
| Demande de subvention auprès de la Région | 13 380.00 € |
| TOTAL des subventions demandées | 25 069.00 € |
| Reste à charge de la Commune | 8 380.15 € |

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- APPROUVE le projet remplacement des chaudières au sein des logements communaux,
- ADOPTE le plan de financement modifié tel que présenté ci-dessus,
- AUTORISE Monsieur le Maire à solliciter une subvention, dans le cadre de l'appel à projets bois énergie, auprès de la Région pour cette opération.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Ont signé au registre des délibérations les membres présents.

STE AGATHE EN DONZY, le 18 octobre 2021

Le Maire,



[Signature]
Bruno COASSY.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214201964-20211008-20210602-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 19/10/2021

Affichage : 19/10/2021

Pour l'autorité compétente par délégation

